



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-33813>

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **26-33813**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE D'AVION

Correspondant : M. LETOQUART JEAN, MAIRE

Adresse : PLACE DUCLOS, 62210 Avion

Coordonnées :

Téléphone : 0321794479

Courriel : marchespublics@ville-avion.fr

Adresse internet : <https://ville-avion.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=583800&orgAcronyme=c7c>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation concerne la rénovation du terrain synthétique du complexe sportif Jacques Robitail à Avion. La ville d'Avion souhaite entreprendre la rénovation du terrain de football en gazon synthétique au complexe sportif Jacques Robitail. Le terrain aura une aire de jeu de 105 x 68m permettant la pratique du football à 11 dans le sens de la longueur et du football à 8 dans le sens de la largeur et respectera l'ensemble des normes de la Fédération Française de Football.

Lieu d'exécution et de livraison : Complexe Sportif Jacques Robitail rue Arthur Lamendin, 62210 Avion

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Date prévisionnelle de début des travaux : 01/05/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : voir document de consultation

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : voir document de consultation

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : voir document de consultation

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 23/04/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2026-06

Renseignements complémentaires : Les candidats devront justifier de leur déplacement sur site à l'appui d'un reportage photographique. Si cette condition n'est pas remplie, l'offre sera déclarée incomplète. Aucun constat ne sera délivré par le maître d'ouvrage pour attester de la visite sur site. L'entrepreneur est donc réputé par le fait d'avoir remis son offre : - S'être rendu sur les lieux où doivent être réalisés les travaux ; - Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ; - Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage, de matériaux, des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc... ; - Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations. En résumé, l'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce jour pour prétendre à des suppléments de prix, ou à des prolongations de délais.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2026